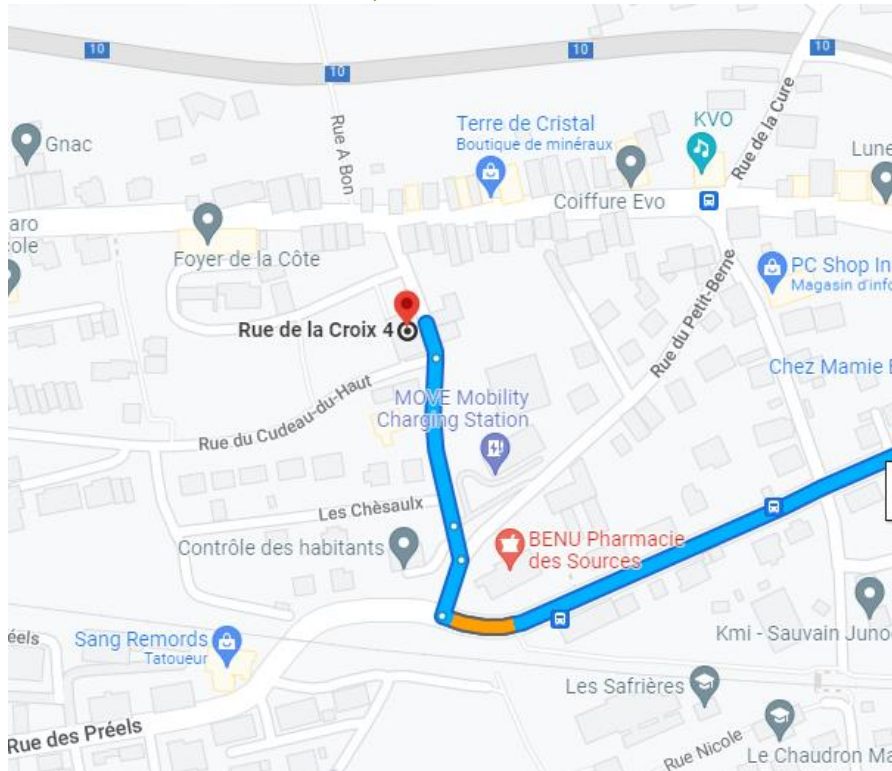


Prise en charge des tatamis de l'ANJ

Salle de la Juliette, rue de la Croix n° 4 à 2035 Corcelles NE



Accès avec un camion ou une camionnette depuis la rampe :





Rangement dans le local contre le mur du fond et de gauche en L. Le nombre de palette doit être respecté.



Les dégâts constatés aux tatamis sont facturés **100CHF** par tatamis endommagés.